



Toute l'actualité
de votre région
en direct 24 h sur 24 sur

tournai.nordeclair.be

Tournai

Pour contacter notre
rédaction

Une info, un fait divers?
Appelez le 069/88.80.60 ou
envoyer un mail à
tournai@nordeclair.be



© B.L.

CHALEUR

Non, on ne peut pas se baigner à Péronnes !

Bien que les avis du ministre laissent penser le contraire, la baignade dans le Grand Large est interdite

Il fait chaud, très chaud, et beaucoup veulent se jeter à l'eau pour se rafraîchir... À Péronnes, la tentation de plonger dans le Grand Large est grande et, chaque été, ils sont nombreux à y succomber. À leurs risques et périls car la baignade y est interdite. Pourtant, la communication faite par le ministre chaque année avant l'été peut laisser penser le contraire.

Chaque année en juin, la Région wallonne communique sur la qualité des eaux de baignade et sur les sites officiels de baignade en plein air. Voici trois semaines, le ministre Carlo Di Antonio évoquait encore les 21 sites officiels de baignade ouverts au public à partir du 15 juin en Wallonie. Parmi eux, celui du Grand Large, de Péronnes. Sur le site environne-

l'eau, la baignade serait possible. Mais elle est interdite car bien trop dangereuse !», confirme Didier Descamps, de la direction des Voies Hydrauliques. «L'eau du Grand Large est froide et entraîne de gros risques d'hypothermie, la profondeur est importante, les berges ne sont pas propices pour sortir, les infrastructures ne sont pas présentes et il y a encore une circulation fluviale. D'où l'interdiction de se baigner partout pour raisons de sécurité ».

OK POUR LES STAGIAIRES ADEPS

En réalité, seule une zone de baignade de 40 mètres de longueur, surveillée, est répertoriée à Péronnes. «La plage de la zone de baignade, artificielle, se situe au droit des pontons du centre ADEPS. Sur cette rive, la berge, également artificielle et en béton, possède des marches et un ponton qui permettent un accès plus aisé au lac», lit-on sur le site de la Région wallonne.

Le problème? Cette zone n'est pas accessible librement, on n'y arrive que via le centre ADEPS lui-même. Elle est donc réservée aux stagiaires et aux membres. Partout ailleurs, à Péronnes, la baignade est interdite. Mais beaucoup l'ignorent. «La semaine dernière encore, j'ai dû refuser l'accès à un groupe de promeneurs qui pensaient pouvoir se baigner ici. Lorsqu'ils voient la liste des zones de baignade annoncées par le ministre, les jeunes pensent pouvoir aller partout...», explique Jean-Bernard Vivier. Comme le responsable ff de l'Adeps est aussi élu communal à Antoing, il a rappelé le problème lors du dernier conseil communal et plaidé pour un déplacement de la zone de baignade. Mais qui dit autre zone de baignade dit aussi nouvelles infrastructures et encadrement. Qui paierait? ●

MARIE BRAQUENIER



ON NE PEUT Y ALLER

Vu sa localisation dans le centre ADEPS, les commodités de la zone de baignade sont uniquement mises à disposition des membres et stagiaires

ment.wallonie.be on apprend que la baignade est autorisée car la qualité de l'eau est considérée comme «bonne». Le dernier prélèvement date du 25 juin. Autant d'informations qui donnent l'impression que rien ne s'oppose à ce que l'on fasse trempette dans le plan d'eau à la belle saison, pour autant que la qualité de l'eau, régulièrement analysée, reste correcte. Ce qui est faux!
«Si l'on sent tient à la qualité de



Chaque été, certains vont se rafraîchir dans le Grand Large ignorant sans doute que l'endroit, non surveillé, est interdit. © B. Libert

Les risques sont réels

Fabien, 15 ans, y a perdu la vie



Le papa voulait des panneaux ©

Fabien avait 15 ans. Il était en vacances et voulait juste s'amuser avec un ami, pas loin de chez lui à Maubray. Fabien avait l'insouciance de son adolescence. Cette insouciance qui l'a incité à plonger dans les eaux du canal sans se poser la moindre question, simplement pour se rafraîchir. Le 2 août 2013, victime d'hydrocution, il n'est jamais remonté.

>Toujours pas de panneaux

Un drame incommensurable pour sa famille qui, par la suite, s'est mobilisée. Ainsi, durant l'été 2014, le papa de Fabien s'est rendu dans plusieurs écoles afin d'expliquer les risques de la baignade sans surveillance et surtout l'hydrocution. Il a aussi passé des jours à arpenter les berges du Grand Large de Péronnes pour faire de la prévention.

Les parents ont aussi multiplié les démarches pour que des panneaux soient posés le long des berges. Mais six ans après le drame, rien n'a changé de ce côté-là. La Ville a pourtant tenu une réunion avec le SPW (respon-

sable du dossier) qui a expliqué pourquoi il refusait la pose de signalisation : il serait impossible de placer des panneaux partout le long des cours d'eau, de Comines à l'autre bout de la Wallonie. Pourtant, le règlement général de police de la navigation dit bien que la nage est interdite partout en Wallonie sur les eaux intérieures. «De plus», dit M.Desamps, des Voies hydrauliques, «ils ont estimé à raison que placer des panneaux près du plan d'eau voudrait dire qu'ailleurs, en amont on peut nager, par exemple au-delà des écluses de Péronnes. Ce n'est pas le cas ».

>Mais le RGP a été revu
Après le drame de 2013, la police d'Antoing et le bourgmestre ont modifié le règlement général de police de façon à mieux faire comprendre au public, et surtout aux jeunes, que la plupart des points d'eau de l'entité sont interdits à la baignade. Dans ce RGP, le Grand Large (excepté dans une zone bien précise), le petit Large et la coupure Parent sont désormais déterminés comme des zones interdites. Ils se sont ajoutés aux autres endroits déjà visés, à savoir l'Escout, l'ancien canal Péronnes-Pommeroeul, le nouveau canal Nimy-Blaton-Péronnes, les fontaines, les étangs publics et les carrières, elles aussi prises d'assaut par des inconscients. ●

MARIE BRAQUENIER

La police va renforcer ses patrouilles durant l'été

Attention contrôles! Vendredi dernier, la police de la navigation a déjà dressé deux PV à l'encontre de jeunes qui se baignaient en zone interdite, sur le territoire de l'entité voisine. Ses patrouilles ne vont pas s'arrêter là!

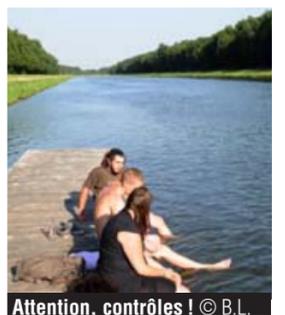
Durant ces congés d'été, la police d'Antoing assure elle aussi qu'elle va renforcer les contrôles autour du plan d'eau de Péronnes, qui attire, chaque jour, énormément de promeneurs et de personnes en quête de détente.

«Dès que des patrouilles sont effectuées dans l'entité, elles passent par Péronnes», annonce Gaël Delhaye, inspecteur principal. Et de préciser que les contrôles porteront sur trois axes.

> le stationnement des véhicules (la circulation et le stationnement sont interdits à de nombreux endroits autour du plan d'eau).

> les baignades (voir l'article 100 du RGP ci-contre). Si des mineurs sont interpellés dans l'eau, leurs parents seront immédiatement alertés.

> les barbecues, interdits autour du Grand Large.
«Pour les barbecues, il faut s'en référer au Code Rural qui interdit tout barbecue sur la voie publique sauf autorisa-



Attention, contrôles! © B.L.

tion complémentaire», explique l'ipp Gaël Delhaye. «Le Règlement Général de Police de la Ville est encore plus contraignant, les barbecues sont interdits à l'intérieur d'un chapiteau ou d'une tonnelle». La police rappelle par ailleurs que le RGP interdit de laisser les enfants et les mineurs de moins de 14 ans sans surveillance; de dégrader les pelouses et talus; de jeter quoi que ce soit dans les bassins, étangs et plans d'eau; de se coucher sur les bancs publics ou de s'asseoir sur les dossiers ou encore de déposer ses pieds sur l'assise des bancs publics. Eh oui, les infractions à toutes ces dispositions sont aussi passibles d'amendes administratives. Autant le savoir pour passer un bel été... ●

M.B.



La seule zone de baignade se trouve derrière l'ADEPS : elle n'est pas accessible librement © B. Libert

NordEclair
CHEF D'ÉDITION :
Étienne VIENNE

NORD ÉCLAIR - TOURNAI
Grand'Place, 3 - 7500 Tournai
redtournai.nordeclair@sudpresse.be
www.nordeclair.be

COORDINATEUR
DES SPORTS :
Stéphane DUPUIS
sporttournai.nordeclair@sudpresse.be

EDITEUR RESPONSABLE :
NORD ÉCLAIR BELGE
Grand'Place, 3
7500 Tournai

SERVICE CLIENTÈLE
078/15.75.75 (tarif zonal)
E-MAIL : abonnements@sudpresse.be
Toutes nos offres d'abonnement sur www.jemabonne.be
Du lundi au vendredi de 8 à 18 h - Le samedi de 8 à 12 heures

AUTRES SERVICES
070/21.10.10
• AVIS NÉCROLOGIQUES • PETITES ANNONCES
• ANNONCES COMMERCIALES • RÉDACTION GÉNÉRALE